



BADMINTON ASSOCIATION LOISIR THOUARE

# REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026

Pour que l'année se déroule dans de bonnes conditions, nous vous demandons de prendre connaissance du Règlement Intérieur et de le respecter. Ces règles de vie sont valables pendant toute la saison sportive 2025-2026.

## REGLES GENERALES

### ARTICLE 1

La BALT est affiliée à la fédération multisports UFOLEP et s'engage, en conséquence, à se conformer aux statuts et au règlement de ladite Fédération dont elle dépend.

### ARTICLE 2

La BALT se veut une association qui prône l'idée d'un sport s'orientant vers la convivialité, la sportivité, le plaisir de jouer, de se rencontrer, d'échanger et la compétition mise à portée de tous. Le jeu et le plaisir priment sur l'enjeu. C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement. Il en sera de même pour tout type de violence verbale ou physique.

### ARTICLE 3

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement, et particulièrement les membres du bureau de la BALT. Les responsables sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément au présent règlement.

### ARTICLE 4

Ce présent règlement peut être modifié à la suite d'une décision unanime du Conseil d'Administration.

### ARTICLE 5

Toute personne majeure et adhérente de l'association la BALT depuis plus d'un an peut faire partie du bureau après acceptation de celui-ci.

### ARTICLE 6

Toute réclamation devra être adressée par écrit au bureau à l'adresse suivante : Badminton Association Loisir Thouaré – Parc des Sports – route de la Barre – 44 470 Thouaré-sur-Loire ou par mail ([baltpioupiou@gmail.com](mailto:baltpioupiou@gmail.com)).

### ARTICLE 7

Les entraînements pour les jeunes ont lieu du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin (hors vacances scolaires).

Les créneaux adultes sont ouverts de mi-août à mi-juillet (sauf exceptions en cours d'année).

Toute année commencée est due dans son intégralité, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure (blessure, maladie, déménagement), uniquement sur présentation de justificatif et après avis du bureau.



## BADMINTON ASSOCIATION LOISIR THOUARE

### ADHESION

#### ARTICLE 8

Est considérée comme membre adhérent toute personne dont l'inscription est validée (formulaire d'inscription rempli, attestation de santé renvoyée, cotisation réglée).

#### ARTICLE 9

La cotisation annuelle pour la saison 2025-2026 a été votée lors de l'Assemblée Générale le 17 octobre 2024. Elle est fixée à 80 €.

#### ARTICLE 10

Après la date limite imposée, fixée au 30 septembre 2025 pour la saison 2025-2026, les personnes dont le dossier est incomplet (formulaire, règlement et attestation de santé) ne pourront pas pratiquer le badminton. Ils se verront refuser l'accès aux terrains.





## BADMINTON ASSOCIATION LOISIR THOUARE

### FONCTIONNEMENT

#### ARTICLE 11

Le badminton se pratique en salle. Les pratiquants devront donc se plier scrupuleusement au règlement de la salle Multisports du Complexe Sportif Multisalles de Thouaré sur Loire et des installations annexes (vestiaires, sanitaires, club house) mises à disposition par la commune pendant les heures d'entraînement. Ce règlement se trouve à l'entrée de la salle.

#### ARTICLE 12

L'accès aux terrains pour la pratique du badminton ne pourra se faire que si le joueur est muni exclusivement de chaussures d'intérieur correctement lacées.

#### ARTICLE 13

Il est demandé aux adhérents de participer à l'installation et au rangement des terrains.

#### ARTICLE 14

Avant de commencer à jouer, un échauffement complet est fortement recommandé (tours de terrains, étirements, ...). Le club décline toute responsabilité en cas de blessure s'il n'y a pas eu d'échauffement au préalable.

#### ARTICLE 15

Les personnes souhaitant faire un essai le pourront sur demande par mail à l'adresse [baltpioupiou@gmail.com](mailto:baltpioupiou@gmail.com). Deux essais maximums sont acceptés.

Il n'est pas possible d'inviter des membres de sa famille ou des amis, non adhérents, à venir jouer lors des créneaux de l'association et ce, pour des questions d'assurance.

#### ARTICLE 16

Il est déconseillé de laisser des objets de valeur dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de vol.



## BADMINTON ASSOCIATION LOISIR THOUARE

### MERCREDI APRES-MIDI / JEUNES

#### ARTICLE 17

Il est demandé aux enfants de se présenter au moins 5 minutes avant l'heure du cours.

#### ARTICLE 18

L'association n'est pas responsable des jeunes adhérents en dehors de l'horaire de l'entraînement (attention aux voitures sur le parking !). En cas d'absence de l'entraîneur, l'association ne prend pas en charge les jeunes adhérents et décline toute responsabilité. Il appartient au responsable légal de l'enfant de vérifier la présence de l'entraîneur.

#### ARTICLE 19

Nous rappelons que les jeunes inscrits au club de badminton doivent avoir un comportement respectueux envers les autres participants, les entraîneurs et le matériel mis à disposition.

Les jeunes aident au montage (créneau de 14h00-15h30) et au démontage (créneau 15h30-17h00) des terrains. Ils écoutent les consignes de l'entraîneur et suivent l'entraînement.

L'utilisation du téléphone portable pendant la séance d'entraînement est interdite. L'entraîneur, s'il le juge nécessaire au bon déroulement de la séance, peut confisquer un téléphone pendant la durée de l'entraînement.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions, voire une exclusion du club.

### ASSURANCE

#### ARTICLE 20

L'association Badminton Association Loisir Thouaré a souscrit auprès de AXA (via Marsh) une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité civile » obligatoire.